



16ème législature

Question N° : 14860	De Mme Marianne Maximi (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse, sports, jeux Olympiques et Paralympiques		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Carte scolaire	Analyse > Carte scolaire.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Date de changement d'attribution : 09/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marianne Maximi interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la carte scolaire pour la rentrée 2024. Depuis plusieurs années, les enseignants souffrent de traitements indiciaires qui n'ont pas suivi l'inflation et de conditions de travail difficiles. La France a un taux d'encadrement en école primaire d'un professeur pour 18,5 élèves alors qu'au sein de l'Union européenne la moyenne se situe à 13,6 enfants. Seule la Roumanie fait pire. Le mercredi 17 janvier 2024, Mme la ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de suppression de poste d'enseignant en 2024. Cette déclaration salubre a malheureusement été rapidement rendue caduque par les annonces des différents directeurs. Ces derniers confirment que dans l'ensemble des académies, des fermetures de poste et *a fortiori* des fermetures de classes sont à prévoir à la rentrée 2024. La rentrée 2024 risque donc d'être de nouveau une rentrée à flux tendu au sein des écoles publiques alors que M. le Premier ministre veut faire de l'école l'une des priorités absolue du Gouvernement. Dans le Puy-de-Dôme, ce sont 11 postes et pas moins de 40 classes qui sont menacés. À Clermont-Ferrand, plus de la moitié des classes concernées par les fermetures se situent en zone REP+ alors que dans ces territoires, l'école de la République est souvent le dernier service public présent. Aussi, elle souhaite savoir si elle entend donner aux enseignants et à la communauté éducative les moyens d'exercer leurs missions toujours plus nombreuses.